COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 18 OCTOBRE 2017

1) Modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Saintes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération de Saintes pour les mettre en conformité avec la loi NOTRe.

2) <u>Avis sur le rapport de la Commission Locale chargée d'Evaluer les Charges Transférées (CLECT) relatif au transfert des zones d'activités économiques</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et celui représenté approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 septembre 2017 portant évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert des 11 zones d'activités à la Communauté d'Agglomération de Saintes ; et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

3) <u>Avis sur le rapport de la Commission Locale chargée d'Evaluer les Charges Transférées (CLECT) relatif à la compétence « gens du voyage »</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et de celui représenté approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 septembre 2017 portant évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence « accueil des gens du voyage » à la Communauté d'Agglomération de Saintes ; et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4) Présentation du Rapport sur l'eau potable - année 2016

Conformément à l'article D.2224-3 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2016.

5) <u>Délégation d'un Déclaration d'Utilité Publique au profit de l'Etablissement Public Foncier</u>

Ce point est sans objet, car la procédure n'est plus nécessaire.

6) Adhésion à l'Association pour le Prêt de Matériel d'Actions Culturelles (APMAC)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association « APMAC » a pour but de mettre à disposition des collectivités adhérentes du matériel scénique (sonorisation, éclairage) à des tarifs attractifs pour l'organisation de leurs manifestations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et celui représenté d'adhérer à l'association.

8) Validation de l'assignation engagée et autorisation d'ester

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mars 2014,

Considérant que la question a déjà été évoquée lors de la séance du conseil municipal du 31 mai 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et de celui représenté donne son accord pour poursuivre la procédure judiciaire engagée et autorise Monsieur le Maire à représenter la commune.

9) Questions diverses

- Restauration des sols de l'Eglise : Le diagnostic archéologique devrait être réalisé durant cet hiver. L'Eglise sera fermée aux visiteurs.
- Gestion des déchets pour 2018 : La communauté d'agglomération de Saintes informe que la redevance participative sera mise en place sur la commune à partir du 1^{er} janvier 2018. Il y aura un passage tous les 15 jours pour les ordures ménagères. Les bornes de point d'apports volontaires seront à disposition pour le verre et le papier à partir du 1^{er} juillet 2018. Un dépliant d'information sera adressé à chaque foyer et une permanence d'information sera organisée.
- Motion de soutien au technicentre de Saintes : Le conseil municipal apporte son soutien aux organisations syndicales des cheminots du site ferroviaire de Saintes pour défendre les emplois menacés.

Le Maire, Fabrice BARUSSEAU